

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 14.06.2022

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial :Mastic pistolable

Numéro d'article :14175

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Utilisation prévue :Produit de finition automobile/Mastic à couteau/

Surfaçant Fabricant/Fournisseur :

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter :Département de la sécurité des produits Informations en cas d'urgence : +49 70024112112 (CH)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 1 H372 Provoque des lésions des organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Sensible à la peau 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires. Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.
Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot d'avertissement Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

styrène

anhydride maléique

bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatés

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317

Peut provoquer une allergie cutanée. H361d

Susceptible de nuire au fœtus. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Provoque des lésions des organes auditifs à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations Complémentaires:

EUH211 Attention ! La pulvérisation peut entraîner la formation de gouttelettes respirables dangereuses. Ne pas respirer les aérosols ni le brouillard.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 100-42-5 EINECS : 202-851-5 N° d'enregistrement : 01-2119457861-32	styrène	≥ 10-< 25 %
	Flam. Liq. 3, H226 ; Repr. 2, H361d ; STOT RE 1, H372 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Acute Tox. 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H335 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	
CAS: 141-78-6 EINECS : 205-500-4 N° d'enregistrement : 01-2119475103-46	Acétate d'éthyle	2,5-<10%
	Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 85711-46-2 EINECS : 288-306-2 N° d'enregistrement : 01-2119976378-19	Acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléates	≥ 0,1-< 1 %
	Irritation cutanée 2, H315 ; irritation oculaire 2, H319 ; sensibilité cutanée 1B, H317	
CAS: 67-56-1 EINECS : 200-659-6	méthanol	<1%
	Flam. Liq. 2, H225 ; Tox. aiguë 3, H301 ; Tox. aiguë 3, H311 ; Tox. aiguë 3, H331 ; STOT SE 1, H370	
CAS: 108-31-6 EINECS : 203-571-6 N° d'enregistrement : 01-2119472428-31	anhydride maléique	≥ 0,001-< 0,1 %
	Sens. Resp. 1, H334 ; Tox. toxiques pour les yeux 1, H372 ; Corrosion cutanée 1B, H314 ; Lésions oculaires graves 1, H318 ; Tox. aiguë 4, H302 ; Sens. cutanée 1A, H317	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport. Après contact avec la peau :

En général, le produit n'irrite pas la peau.

Rincer immédiatement à l'eau.

Après contact visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Se protéger des charges électrostatiques.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :Aucune exigence particulière. Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Informations complémentaires sur les conditions de stockage :Garder le récipient hermétiquement fermé. Classe de stockage :3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques :Aucune autre donnée ; voir point 7.

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
100-42-5 Styène	
BIEN	Valeur à court terme : 1080 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme : 430 mg/m ³ , 100 ppm
141-78-6 Acétate d'éthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme : 734 mg/m ³ , 200 ppm
67-56-1 méthanol	
BIEN	Valeur à court terme : 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme : 266 mg/m ³ , 200 ppm Sk
108-31-6 anhydride maléique	
BIEN	Valeur à court terme : 3 mg/m ³ Valeur à long terme : 1 mg/m ³ Sen

Informations Complémentaires:Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle : Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Stocker les vêtements de protection séparément. Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire : Filtre A/P2 (EN 141, EN 143)

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation

Matériau des gants

Caoutchouc butyle, BR

Épaisseur recommandée du matériau : $\geq 0,7$ mm

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de percée du matériau du gant : Valeur pour la perméation : Niveau ≤ 2 Protection

des yeux : Lunettes de protection hermétiques

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques de base et les informations générales	propriétés chimiques
Apparence:	
Formulaire:	Visqueux
Couleur:	Beige
Odeur:	Caractéristiques
Seuil olfactif :	Non déterminé.
valeur du pH :	Non déterminé.
Changement de condition	
Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Indéterminé. 145,2 °C
Point d'éclair:	23 °C (DIN 53213)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	480 °C (DIN 51794)
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
Limites d'explosion :	
Inférieur:	1,2 % vol.
Supérieur:	8,9 % vol.
Pression de vapeur à 20 °C :	6 hPa
Densité à 20°C :	1,5 g/cm ³ (DIN 53217)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans /	
Miscibilité avec l'eau :	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C :	> 60 s (ISO 6 mm)
Teneur en solvant :	
COV (CE)	5,31 %
Teneur en solides (poids-%) :	71,6 %
Autres informations :	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une grave irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Informations toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction :

Suspecté de nuire à l'enfant à naître. STOT

- exposition unique :

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. STOT - exposition répétée

Cause des dommages aux organes auditifs en cas d'exposition prolongée ou répétée. Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Persistance et

dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Potentiel de

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Mobilité dans le sol :

Aucune autre information pertinente n'est disponible. Informations écologiques

complémentaires : Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol. Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT : Non applicable.

vPvB : Non en vigueur.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
Emballage non nettoyé :

Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA

UN3269

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR
IMDG, IATA

UN3269 KIT DE RÉSINE POLYESTER
KIT DE RÉSINE POLYESTER

Classe(s) de danger pour le
transport ADR



Classe
Étiquette

3 (F3) Liquides inflammables. 3

IMDG, IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :
Polluant marin :

Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : -

Numéro EMS :

FE, SD

Catégorie de rangement

UN

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

Code de restriction du tunnel E

IMDG

Quantités limitées (LQ) 5L

Règlement type de l'ONU: UN 3269 KIT DE RÉSINE POLYESTER, 3, III

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie SevesoP5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur5 000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur50 000 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire a Conformément au décret sur les matières dangereuses, annexe II :

Classe	Part en %
je Corée du Nord	<1 25-50

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact avec la peau.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d

Susceptible de nuire au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Flam. Liq. 2 :

Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3 :

Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 3 :

Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Corrosion cutanée 1B : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1B

Irritation cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

Lésion oculaire 1 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Catégorie 1

Irritation oculaire 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire – Catégorie 2

Sens. respiratoire 1 : Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Skin Sens. 1B : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1 STOT
SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1 :
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 1 Asp. Tox. 1 :
Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.